



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation sur le TRI de DAX

2nd comité de pilotage

Compte rendu de la réunion du 23 juin 2015

1. PRESENTS :

Organisme	Nom	Prénom
Agence de l'eau	MASSON	Angélique
Elu CA Grand Dax	BERTHOUX	Christian
CA Grand Dax	CERE-LABOURDETTE	Stéphane
CA Grand Dax	KERBIRIOU	Valérie
CA Grand Dax	LAILHEUGUE	Jean Baptiste
CA Grand Dax	RICHARD	Denis
DDTM 40	AIME	Thierry
DDTM 40	RAVARD	Pierre
DDTM 40 / Prévention des risques	DI LIDDO BOIARDI	Nathalie
Département des Landes	DARTHOS	Aurélié
DREAL Aquitaine	DARRIEUMERLOU	Jean Marie
Institution Adour	ASTAU	Jérémie
Institution Adour	FAY	Ségolène
Institution Adour	KERMARREC	Mathilde
Institution Adour	RE	Frédéric
Elu Institution Adour / Mairie Dax	BELLOCQ	Gabriel
Elu Bégaar / délégué au SIMAL	NAPIAS	Henri
Elu Dax	LALANNE	Jean-Pierre
Mairie Dax	TRUY	Dominique
Maire Goos / Communauté de communes Montfort en Chalosse	LAGROLA	Vincent
Maire Gousse	GADREAU	Gérard
Elu Hinx	BELLOCQ	François
Elu Hinx	RAGUE	Christian
Elu Narrosse	FERNANDEZ	Luis
Elu Pontonx	DARBAYAN	Jean Marie
Elue Préchacq-les-Bains	Mme MORLAES	
Elu Rivière-Saas-et-Gourby	MOZUL	Etienne

Maire Saint-Jean-de-Lier	DUBOS	Thierry
Elu Saint-Jean-de-Lier / délégué au SIMAL	COUDROY	Frédéric
Maire Saint-Pandelon	M. CARRERE	
Elu Saint-Vincent-de-Paul	BORDES	Dominique
Elu Saint-Vincent-de-Paul	DAGUINOS	Régine
Maire Saugnac et Cambran	FORSANS	Alain
Elu Seyresse	POYCHICOT	A.
Elu Tercis-les-Bains	DALS	Christian
Maire Téthieu	DUFORT	Jean Michel
Elue Yzosse	BRICK	Nicole
Elue Yzosse	MAZIEUX	Isabelle
SDIS 40 - CSP Dax	Cdt JOURNE	Grégoire
SIMAL	DUPUY	Mickael
SYRBAL	BIDABE	Fabien
Ville de Dax	BELLEGARDE	Jean Louis
Ville de Dax	GIBERT	Jean Luc
Ville de Saint-Paul-Lès-Dax	DUCOURNAU	Frédérique

Absents excusés :

- DUCOS Christian, Président du Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais (SIMAL)
- LABADIE Bernard, Président du Syndicat Mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais (SYRBAL)
- LARRODE Roger, Président du Syndicat Mixte du Bas Adour (SMBA)
- DUFAU Jacques, Président du Syndicat de bassin versant des Luys
- LESPERON Vincent, Président du Syndicat Intercommunal des Berges de la Midouze
- GOYHENEIX Joël, Président de la Communauté de Communes du Pays Tarusate
- KERROUCHE Éric, Président de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud
- DAGUERRE Jean-Louis, Maire de Oeyreluy
- AUDOUY Véronique, Maire d'Angoumé
- FIALON Dominique, élu de Saubusse
- DUTOYA Guylaine, Maire de Candresse
- NIGITA Lydia, Maire de Mées

2. ORDRE DU JOUR :

Présentation des mesures proposées par les groupes de travaux lors des 12 réunions qui ont eu lieu de janvier à mai 2015.

3. DISCUSSIONS

Rappel du contexte de la démarche :

La directive européenne de 2007 dite « Directive Inondation » a pour vocation d'établir un cadre de gestion des risques d'inondation en Europe. La transposition de cette directive en droit français s'est traduite par la réalisation d'un état des lieux national des risques d'inondations (EPRI). Cet état des lieux a permis à l'Etat de désigner des Territoires à Risques Importants (TRI) dont celui de Dax (arrêté préfectoral de 2013). Sur chaque TRI, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) doit être mise en place.

Suite à la détermination des TRI, les services de l'Etat ont réalisé des cartographies des enjeux vulnérables et des scénarios d'inondation (fréquent, moyens, extrêmes).

La concertation pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le TRI de Dax a débuté par la réunion du 11 juillet 2014. Cette réunion a permis de proposer l'Institution Adour comme structure porteuse de la démarche, ainsi qu'un premier projet de périmètre.

Les 23 communes du périmètre proposé pour la stratégie locale ont été rencontrées afin de prendre en considération les problématiques de chacune d'entre-elles. Ces actions ont mené à la réunion du 1^{er} comité de pilotage le 17 novembre 2014, qui a permis de valider le périmètre de la stratégie locale et la composition des comités de pilotage et technique. Il a également défini les 6 objectifs de la stratégie locale :

1. Développer des **gouvernances**, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'action permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
2. Améliorer la **connaissance et la culture du risque inondation** en mobilisant tous les acteurs concernés,
3. Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
4. **Aménager** durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de **réduire leur vulnérabilité**,
5. Gérer les capacités d'écoulement et **restaurer les zones d'expansion des crues** pour ralentir les écoulements,
6. Améliorer la **gestion des ouvrages de protection**.

Des groupes de travail composés sur la base du volontariat se sont réunis de janvier à mai 2015 afin de décliner les objectifs 2 à 6 en mesures applicables sur le territoire. 12 réunions de travaux ont eu lieu et ont identifié les mesures qui ont été présentées lors de cette réunion du 23 juin 2015.

M. Bellocq, Maire de Dax et nouvellement élu conseiller départemental sera le référent élu de l'Institution Adour pour la stratégie locale de gestion des risques inondations du TRI de Dax.

Périmètre de la stratégie locale :

Lors du 1^{er} comité de pilotage du 17 novembre 2014, le périmètre de la stratégie locale (23 communes : Bégaar, Goos, Gousse, Hinx, Pontonx sur l'Adour, Préchacq les Bains, Saint Jean de Lier, Saint Pandelon, Saubusse, Saugnac et Cambran, Téthieu, Saint-Vincent-de-Paul, Candresse, Yzosse, Narrosse, Saint-Paul-Lès-Dax, Dax, Seyresse, Oeyreluy, Méés, Angoumé, Tercis-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby) a été validé.

Suite à la réunion, les 10 communes qui ne font pas parti du TRI ont été sollicitées pour délibérer sur leur intégration à ce périmètre. Toutes ont délibéré favorablement, sauf la commune de Hinx. M. Rague, adjoint au maire de Hinx, présent au comité de pilotage du 23 juin 2015, a justifié ce choix par le fait qu'il n'y a qu'une seule maison et qu'une seule route exposées au risque inondation sur la commune. Suite aux explications sur la stratégie locale apportées par M. Bellocq et M. Berthoux (notamment le fait que l'intégration au périmètre n'engagerait pas de charges particulières mais que cela pourrait éventuellement permettre de bénéficier d'aides sur certaines mesures) le conseil municipal va réexaminer sa position.

La commune de Heugas a fait part de son intérêt pour intégrer le périmètre de la stratégie locale. Suite aux arguments apportés pour l'intégration de Hinx, la commune de Heugas pourra intégrer, si elle le souhaite, le périmètre de la stratégie locale.

Les communes de Hinx et Heugas devront délibérer rapidement pour leur intégration au périmètre.

Discussion sur les mesures proposées pour atteindre les objectifs de la stratégie locale :

Les mesures présentées lors de ce 2nd comité de pilotage sont le résultat des groupes de travail ayant eu lieu de janvier à mai 2015. Seul le contenu des mesures a été abordé, les questions de financements et de gouvernance n'ayant pas encore fait l'objet de groupes de travail. Le chiffrage présenté est un estimatif permettant d'avoir un ordre de grandeur du coût de chacune des mesures. Ce présent comité de pilotage n'a donc pas vocation à s'engager sur ces coûts estimés. A la suite de cette réunion, des groupes de travail se réuniront sur les financements et la gouvernance (notamment la maîtrise d'ouvrage de chaque mesure, ainsi qu'une réflexion sur la compétence GEMAPI). En ce qui concerne la gouvernance de la stratégie locale, les instances de concertations sont conservées (comité technique, comité de pilotage, groupes de travail) avec une représentation au comité de pilotage de toutes les communes du périmètre. L'objectif est bien à ce stade de valider l'orientation stratégique donnée par les mesures de chaque objectif.

Objectif 2 : Connaissance et culture du risque

Les mesures proposées sont présentées sur les diapositives 8 et 9 du diaporama en annexe.

M. Bellocq reste réservé sur la création de postes et s'interroge sur la priorité de recruter un animateur pour faire de la sensibilisation. M. Berthoux a répondu que l'animateur interviendrait sur plusieurs des mesures proposées.

Objectif 3 : Gestion de crise

Les mesures proposées sont présentées sur la diapositive 11 du diaporama en annexe.

M. Lagrola s'est interrogé sur l'intérêt de centraliser les informations vers le haut (à une échelle supra-communale) sachant que le pouvoir de police appartient aux maires. M. Berthoux a répondu qu'il y a un manque de connaissance globale. On peut par exemple parler des routes coupées. De plus, il est plus facile pour une commune d'aller chercher une information centralisée que pour une structure comme le SDIS qui agit à l'échelle départementale de rechercher les données morcelées par communes. Le commandant Journée précisé que le SDIS intervient à différents échelons et que le logiciel Osiris Inondation doit favoriser l'échange entre les différents niveaux.

M. Berthoux a ajouté que la page Facebook du Grand Dax a été beaucoup consultée pendant la crise, le grand public étant très demandeur d'informations. Le fait de centraliser les données permettrait aussi de mutualiser les moyens humains et matériels.

Objectif 4 : Aménagement du territoire pour diminuer la vulnérabilité

Les mesures proposées sont présentées sur la diapositive 13 du diaporama en annexe.

Pas de remarque particulière

Objectif 5 : Gestion des écoulements et restauration de champs d'expansion de crues

Les mesures proposées sont présentées sur la diapositive 15 du diaporama en annexe.

La mesure de restauration de champs d'expansion de crues a deux objectifs :

- Stocker une quantité d'eau plus importante pour une crue inférieure à janvier 2014,
- Déplacer les digues en berge au droit des enjeux et ainsi diminuer leur risque de rupture.

Cette mesure sera basée sur une solidarité financière du territoire et débutera par une phase de concertation au cas par cas sur tout le territoire de la stratégie locale avec les riverains et les élus locaux.

Objectif 6 : Gestion des ouvrages de protection

Les mesures proposées sont présentées sur la diapositive 17 du diaporama en annexe.

Pas de remarque particulière

En conclusion, le Comité de pilotage a validé les orientations proposées pour atteindre les 5 objectifs présentés.

Poursuite de la démarche :

La question du financement de la part résiduelle de la stratégie locale a été posée. Comme le groupe de travail qui doit étudier ce point ne s'est pas encore réuni, il n'est pas possible de répondre globalement. Des exemples de clé de répartition pour d'autres démarches ont été donnés. Pour l'étude de Dangers de Dax, les coûts ont été répartis entre l'Institution Adour, le Grand Dax, Dax, Saint-Paul-Lès-Dax, Méès et Angoumé (communes par lesquelles passe la digue). Concernant l'espace de mobilité en amont, l'Institution porte l'opération et a été chercher les financements auprès de différents partenaires (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région, Département).

L'enveloppe des coûts présentée lors de cette réunion du 23 juin 2015 est globale et ne prend pas en compte des priorités d'actions et un calendrier de mise en œuvre. Elle permet juste de donner un ordre de grandeur.

Deux groupes de travail se réuniront donc par la suite pour aborder les questions du financement et de la gouvernance. La participation à ses groupes se fera sur la base du volontariat. Il vous sera demandé de vous inscrire à ces groupes de travail avant le mardi 28 juillet 2015.

Présentation du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) par M. DARRIEUMERLOU de la DREAL Aquitaine :

Un PAPI permet d'obtenir des subventions de l'Etat. Pour chaque action le maître d'ouvrage devra apporter au minimum à 20 % d'autofinancement.

Les travaux sur les ouvrages de protection requièrent un Plan de Submersion Rapide (PSR) pour accéder à des subventions de l'Etat. Il est possible de faire un PAPI et un PSR simultanément.

Les PAPI ont une durée de 6 ans. Pour obtenir la labellisation PAPI, il faut que les 7 axes apparaissent :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (obligatoire)
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Suite à cette présentation, il a été proposé de faire venir un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) ayant déjà porté un PAPI pour présenter la démarche.

4. PERSPECTIVES

Juillet - août 2015	Recherche de financements	Groupes de travail gouvernance et financements
28 juillet 2015	Fin des inscriptions pour les groupes de travail	
Septembre 2015	Comité technique : proposition de maîtrise d'ouvrage et clés de répartition financière pour les actions	
Octobre / Novembre 2015	3 ^{ème} comité de pilotage : Acter le financement et la maîtrise d'ouvrage des actions	
Début 2016	Rédaction du programme d'actions	

ANNEXE